Banque commune d'épreuves des écoles de management (BCE), France

Session 2012, filière ECT

Économie-droit ESSEC

Durée : 4 heures

Ce que traite le sujet

- Économie, note de synthèse
- Économie, réflexion argumentée
- Droit, mise en situation juridique
- Droit, veille juridique

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/bce/ect/2012/eco-droit-essec

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

Code épreuve : 273

BANQUE COMMUNE D'EPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2012

Concepteur : ESSEC

OPTION TECHNOLOGIQUE

ÉCONOMIE / DROIT

Mercredi 2 mai, de 14h à 18h

Les deux sujets de l'épreuve « Economie » et « Droit » seront traités sur des copies séparées.

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Epreuve d'économie-droit

L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie «Economie», composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie «Droit», elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.

ECONOMIE (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **la désindustrialisation de l'économie française.**

Composition du dossier documentaire :

- **Document 1** : La désindustrialisation, réalité ou fatalité ?, Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires, par M. Alain Chatillon, Sénat, avril 2011
- **Document 2** : Les pertes d'emplois sur la période 2000-2007 : évolution du poids de chaque déterminant, Lilas Demmou, La désindustrialisation en France, Direction générale du Trésor et de la politique économique, février 2010
- **Document 3** : Une économie sans industrie ?, Patrick Artus et Marie-Paule Virard, La France sans ses usines, Fayard, 2011
- **Document 4** : Mondialisation et décrochage industriel français, Rapport « Pour l'industrie » rédigé sous la direction de Bernard Brun, Président de l'Association de Documentation Industrielle, Mars 2007
- **Document 5 :** Evolutions comparées des cotisations sociales des employeurs, Flash Economie, Natixis, 24 novembre 2011

Dossier documentaire :

Document 1 : La désindustrialisation, réalité ou fatalité ?

Comme toutes les économies développées, la France est touchée par un processus de désindustrialisation : l'industrie a ainsi perdu environ deux millions d'emplois depuis trente ans, soit plus du tiers de ses effectifs. Au cours des dix dernières années, notre pays aura perdu entre 500 000 et 600 000 emplois dans le secteur, tandis que des territoires entiers ont été dévitalisés, notamment dans les anciennes régions mono-industrielles. Cette évolution se traduit parallèlement par un recul de la contribution de l'industrie au PIB, qui est passée de 24 % à 14 % entre 1980 et 2007, soit un niveau inférieur à la moyenne des États de l'Union

européenne (22 %) et surtout inférieur de moitié à celui de l'Allemagne ; il est aujourd'hui du même ordre que celui du Royaume-Uni qui était pourtant présenté, avant la crise de 2008, comme le modèle des économies de demain assises sur les services et la finance.

Certes, des études, relayées d'ailleurs par le nouveau ministre en charge de l'industrie devant la mission, nuancent cette évolution inquiétante et tentent de relativiser ce phénomène de la désindustrialisation constaté depuis 1980 : le quart des pertes d'emplois industriels résulterait de l'externalisation d'une partie des activités industrielles vers le secteur des services ; près de 30 % des pertes résulteraient par ailleurs des gains de productivité enregistrés dans l'industrie et d'une modification de la structure des dépenses des ménages au profit des services ; enfin, on assiste, notamment au cours de la dernière décennie, à une accélération des destructions d'emplois imputables à la concurrence étrangère, davantage du fait des pays développés que des pays émergents.

Il reste que les États européens sont entraînés dans le jeu de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a ouvert les frontières de l'Union, exposant ainsi l'industrie française et européenne à une concurrence inégale en matière de niveau des salaires et de conditions de travail. La mission rappellera que ce constat traduit une autre réalité : la France n'a plus de politique industrielle telle que celle qui avait été définie et mise en œuvre de manière ambitieuse par les deux premiers présidents de la Vème République, avec de grands projets nationaux, et qui a conduit à une véritable revitalisation du tissu industriel français, en dépit de quelques échecs. Les années 1970 se sont traduites par un retrait de l'État des affaires industrielles du pays, un recul de la politique industrielle et la montée des services, et même plus tard par un quasi effacement du ministère concerné. (...) La succession des nationalisations et dénationalisations n'a rien arrangé en ce domaine. (...)

Alors que l'industrie a été trop longtemps regardée à tort comme une activité du passé, la mission notera que les pays ayant conservé un fort socle industriel ont mieux résisté à la crise qui a touché les économies occidentales à l'automne 2008. La crise bancaire et financière a ainsi coïncidé en regard avec un intérêt nouveau pour l'industrie. (...)

Les temps ont certes changé. Nous connaissons aujourd'hui une révolution industrielle peut-être plus importante que celle de la fin du XIXe siècle : des pans entiers de notre économie vont s'effondrer tandis que d'autres vont émerger – biomatériaux, bioénergie, agroalimentaire – pour peu qu'on le leur permette, offrant des gisements d'emplois très importants, y compris dans des domaines traditionnels.

Source : Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires, par M. Alain Chatillon, Sénat, avril 2011

Document 2 : Les pertes d'emplois sur la période 2000-2007 : évolution du poids de chaque déterminant

Amoindrissement du processus d'externalisation de l'emploi industriel vers le secteur des services

Après une période de ralentissement des destructions d'emplois (l'emploi dans l'industrie diminuant au rythme de 0,4 % par an entre 1995 et 2000 contre 2,5 % dans la première moitié des années 1990), la période récente est caractérisée par un renforcement du rythme de désindustrialisation.

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans l'industrie, en %

1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2007	1980-2007
-2,4	-1,1	-2,5	-0,4	-1,7	-1,6

Par ailleurs, le moindre recours à l'externalisation en France de la production industrielle vers le secteur des services dans la période récente suggère que la grande majorité de ces emplois sont détruits (et non en partie transférés vers le secteur des services). On assiste en effet à un recul, en termes absolus, du recours à l'externalisation dans l'industrie sur la période 2000-2007.

Taux de croissance annuel moyen des emplois externalisés par l'industrie en France

	Intérim		Services aux entreprises		Services marchands	
Industrie	2000-2007	1995-2007	2000-2007	1980-2007	2000-2007	1980-2007
	-1,2	5,7	0,1	2,3	0,3	2,0

Ainsi, le processus d'externalisation en direction du secteur des services tend à se stabiliser sur la période récente et n'expliquerait qu'entre 1 % et 5 % des 450 000 pertes d'emplois industriels entre 2000 et 2007 (contre 20 à 25 % entre 1980 et 2007). (...)

Renforcement de l'impact du commerce extérieur

La position extérieure de la France a fortement varié depuis 1980. La période de forte dégradation de la balance commerciale des années 1980 a été suivie d'une amélioration pendant les années 1990. Depuis la fin des années 1990, la position extérieure de la France s'est érodée, avec notamment un retour à une situation déficitaire depuis 2004.

(...) D'après l'approche par le contenu en emplois des échanges, l'impact des échanges extérieurs sur les destructions d'emplois industriels se serait renforcé. Alors que nous avions estimé que les échanges extérieurs pouvaient expliquer 13 % des destructions d'emplois de l'industrie sur la période 1980-2007, sur la période récente, les échanges expliqueraient 28 % des destructions d'emplois observées.

Effets des échanges commerciaux sur l'emploi industriel 2000-2007 (en milliers)

	Variation du contenu en emploi (2000-2007)	Variation de l'emploi observée (2000-2007)	Effets des échanges sur l'emploi industriel 2000-2007
Industrie	-125	-449	28%
Industries agro-alimentaires	-1	-10	13%
Biens de consommation	-10	-139	7%
Automobile	-35	-22	160%
Biens d'équipement	-16	-75	21%
Biens intermédiaires	-26	-187	14%

Note de Lecture : La dernière colonne est obtenue en faisant le rapport de la première et la seconde colonne.

Sur la base des travaux de Bouhlol et Fontagné (2006), il faut noter que (...) l'impact de la concurrence étrangère sur la destruction d'emplois s'est renforcé sur la période récente. Ainsi, 282 000 destructions d'emplois, soit 63 % de celles observées, s'expliqueraient par la concurrence étrangère entre 2000 et 2007 (contre 45 % entre 1980 et 2007). Parmi elles, 104 000, soit 23 % des destructions observées, seraient imputables à la concurrence des seuls pays émergents (contre 17 % entre 1980 et 2007).

Source : Lilas Demmou, La désindustrialisation en France, Direction générale du Trésor et de la politique économique, février 2010.

Document 3 : Une économie sans industrie ?

Depuis la fin des années 1990, le consensus était quasi planétaire: l'industrie allait se localiser dans les pays émergents et les pays de l'OCDE se spécialiseraient dans les nouvelles technologies et les services. Une nouvelle division internationale du travail se dessinait, censée correspondre aux dotations de ces pays en facteurs de production: main-d'œuvre qualifiée et capital en nouvelles technologies dans les pays de l'OCDE, main-d'œuvre peu qualifiée dans les pays émergents ; sans oublier le niveau de vie élevé des pays de l'OCDE favorable au développement des services.

Mais on prend conscience aujourd'hui que ce modèle, où les pays de l'OCDE se spécialisent aux deux extrêmes du spectre de la valeur ajoutée (services domestiques et technologies de l'avenir), présente pour eux d'énormes inconvénients et n'est finalement pas tenable. Même aux États-Unis, berceau mondial des nouvelles technologies, ce secteur est en effet de trop petite taille (4 % des emplois) pour absorber les emplois détruits dans l'industrie manufacturière. Et, de l'autre côté de l'Atlantique comme ailleurs, on en voit les conséquences sur le niveau de vie des Américains: l'amaigrissement irrésistible de l'industrie provoque une baisse du niveau de qualification de la main-d'œuvre et de la sophistication des emplois, entraînant l'ensemble de l'économie et de la société dans une spirale infernale. Puisque la qualification des emplois baisse, les salaires moyens prennent le même chemin et, dans cet environnement de stagnation salariale, le crédit est utilisé pour soutenir la consommation. On sait maintenant précisément sur quoi débouche un tel engrenage : en 2008, l'excès d'endettement des ménages a déclenché la crise qui martyrise encore aujourd'hui les économies du monde entier. La déqualification des emplois est aussi étroitement liée au freinage des gains de productivité et, donc, à la réduction de la croissance de long terme. Un phénomène particulièrement frappant en France, en Espagne et en Italie lors de la première décennie du siècle avec une croissance potentielle (de long terme) très faible de 0,5 à 1,5 %.

Enfin, n'oublions pas que la désindustrialisation implique aussi un déficit extérieur commercial chronique, puisque le pays qui en souffre doit importer les produits industriels qu'il ne produit plus mais continue bien sûr à consommer. Or, qui dit déficit extérieur permanent dit également hausse continuelle de l'endettement extérieur, ce qui constitue une autre cause de la crise lorsque la dette extérieure devient insupportable.

Source : Patrick Artus et Marie-Paule Virard, La France sans ses usines, Fayard, 2011

Document 4 : Mondialisation et décrochage industriel français

La politique industrielle à la française a vécu

Les économistes apportent des analyses du décrochage industriel français qui souvent se complètent, mais aussi parfois se contredisent.

Le rapport de Jean-Louis Beffa « Pour une politique industrielle » met en avant une spécialisation de l'industrie française sur les industries à faible contenu technologique d'où la nécessité de mettre en œuvre des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle :

Faible technologie	Moyenne/ faible technologie	Moyenne/ haute technologie	Haute technologie
1 France 2 Allemagne, Etats-Unis 4 Japon	1 France 2 Allemagne 3 Japon 4 Etats-Unis	1 Allemagne 2 Japon 3 France 4 Etats-Unis	1 Etats-Unis 2 Japon 3 France 4 Allemagne

On remarquera que le mauvais positionnement de l'Allemagne sur la haute technologie ne semble guère lui nuire…

Mac Kinsey propose une intéressante et innovante typologie qui regroupe les secteurs industriels en 5 segments :

- les « secteurs moteurs d'innovation » : à fort contenu technologique pour lesquels les cycles de recherche et développement sont longs et coûteux (construction aéronautique, semi-conducteurs, nucléaire…),
- les « secteurs de marque » : pour lesquels la marque, renforcée par une innovation continue en matière de design et de conception, revêt une importance primordiale (produits de luxe, cosmétiques),
- les « secteurs continentaux » : caractérisés par un fort besoin de proximité avec les marchés, parce que leurs produits ne se transportent que difficilement ou à un coût prohibitif (chimie de base, production et distribution d'électricité),
- les « secteurs en équilibre instable » qui se distinguent par une concurrence portant sur la qualité et le caractère innovant des produits, mais aussi par une forte pression sur les prix (automobiles, équipements de réseaux),
- les « secteurs fortement exposés » : pour eux, la concurrence se fonde principalement sur les prix avec une prédominance des coûts de main d'œuvre (habillement, électronique grand public).

Une comparaison entre notre situation et celle de l'Allemagne et des Etats-Unis montre une relative similitude des structures industrielles entre ces trois pays avec une plus grande spécialisation de la France dans les « moteurs d'innovation », les « secteurs de marque» et les « secteurs continentaux », secteurs en principe davantage protégés de la concurrence internationale…

Le Conseil d'analyse économique (CAE), à travers une comparaison France-Allemagne (évolution récente du commerce extérieur français), souligne le faible pouvoir explicatif de la structure sectorielle et de la structure géographique de nos exportations. Il explique la moins bonne réussite de l'industrie française à l'exportation par une moindre capacité à imposer ses prix, un recours important de l'industrie allemande à la fragmentation de la production qui lui a permis de réduire ses coûts et de gagner des parts de marché, le faible nombre d'entreprises exportatrices en France. (…) L'OCDE, lui, développe une analyse opposée à celle du CAE, incriminant la qualité insuffisante de nos produits, pas assez élevés en gamme et une moins bonne spécialisation géographique que l'Allemagne.

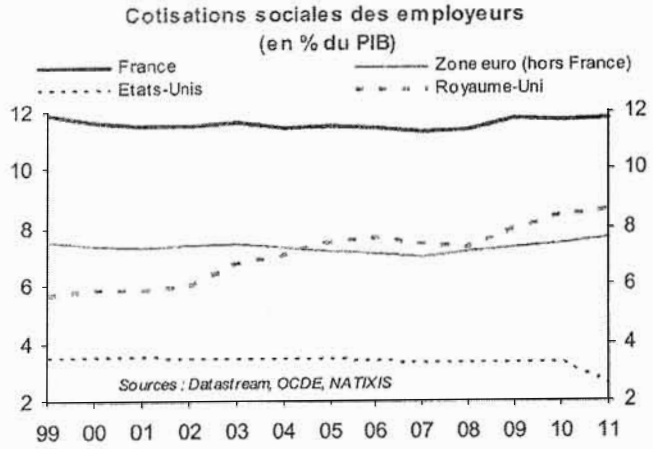
Les analyses ne débouchent pas toujours sur des recommandations faciles à mettre en œuvre, les outils traditionnels de la politique industrielle gaullienne étant désormais encadrés par les règles communautaires. Ainsi, les grands programmes technologiques assis sur la commande publique (télécoms, nucléaire) ne pourraient plus être mis en œuvre et ce pour plusieurs raisons :

- les nouvelles règles de la concurrence imposent des appels d'offres européens,
- le secteur public (Télécoms, électricité) a été en partie privatisé,
- à l'échelle d'un marché monde, la commande publique française est insuffisante pour imposer un nouveau produit,
- les aides aux entreprises sont désormais strictement encadrées et combattues par la commission européenne.

Sans ces outils traditionnels, il n'est guère facile d'inciter les entreprises à « monter en gamme » ou à « se diversifier géographiquement ».

Source : Rapport « Pour l'industrie » rédigé sous la direction de Bernard Brun, Président de l'Association de Documentation Industrielle, Mars 2007

Document 5 : Evolutions comparées des cotisations sociales des employeurs



Source : Flash Economie, Natixis, 24 novembre 2011

SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : Quelle place pour l'industrie dans la croissance économique ?

DROIT (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas Meubles Formeb

Installée à Pufendorf (Haut Rhin), la société Formeb dessine, conçoit et fabrique du mobilier de jardin en métal dont elle est la marque emblématique en France. C'est elle qui a introduit la couleur dans ce type de meubles.

Formeb a été créée par un artisan spécialiste du travail du fer et de la fabrication de portails. En 1989, Jean Domat, l'actuel PDG, rachète l'entreprise, qui ne comptait à l'époque que 14 employés. Celle-ci se trouvait alors dans une situation critique, subissant de plein fouet la concurrence du mobilier de jardin en monocoques de plastique. *« J'étais convaincu que le mobilier de jardin en métal n'était pas mort »,* affirme Jean Domat.

Le nouveau PDG, diplômé d'une grande école de management, décide alors de reconfigurer totalement l'entreprise qui prend un nouveau virage stratégique : elle mise sur l'innovation produit et la diversification tout en modifiant sa distribution. Les produits Formeb cessent d'être vendus dans les hypermarchés et sont commercialisés dans les magasins spécialisés (BHV, Habitat, etc…) ou par Internet.

En parallèle, Jean Domat monte un bureau de Recherche et développement en interne, chargé d'améliorer la qualité et le design des chaises Formeb. De nombreux dessins sont déposés, pour protéger les modèles, ainsi que des brevets liés à la fabrication des produits. C'est le cas notamment du système de pliage de chaise « Troquet » (le design de cette chaise plus que centenaire est, en revanche, tombé dans le domaine public).

Jean Domat a su diversifier les produits de la marque et a osé « la mettre en couleur » (palette de 24 coloris). 410 000 pièces sortent chaque année de l'usine de Pufendorf et 2 500 tonnes d'acier sont utilisées pour la fabrication du mobilier de jardin. L'entreprise a accru son bénéfice en 2011, emploie 198 salariés en France et a créé de nouvelles unités de production, aux Etats-Unis et au Japon qui recrutent de nouveaux ouvriers, formés par des techniciens français.

Jean Domat vous demande d'étudier certains dossiers délicats et de donner un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent…

Questions :

1. Le 20 janvier 2012, un particulier, Raymond de Penafort, a passé commande par Internet de plusieurs chaises de jardin personnalisées, pour un montant total de 3800 euros. Les produits ont été livrés au domicile bordelais du client, mais celui-ci les a renvoyés à l'expéditeur. Contacté par téléphone, monsieur de Penafort prétend ne jamais avoir passé commande. Jean Domat pense qu'en l'absence de contrat écrit, il ne pourra convaincre un tribunal de la réalité de ce contrat.

- **L'entreprise Formeb peut-elle valablement prouver l'existence du contrat ?**

- **Quel serait le tribunal compétent pour juger cet éventuel litige ?**

2. En raison de la crise économique, Jean Domat anticipe une baisse de l'activité de l'usine française et une réduction probable des bénéfices de l'entreprise. Il pense donc devoir se séparer d'une quarantaine de salariés et envisage un licenciement économique. Cette réduction de l'effectif salarié ne devrait avoir aucune conséquence sur l'organisation de l'entreprise. Elle permettrait notamment le départ des salariés les plus âgés qui maîtrisent mal les nouvelles techniques de production. En cas de redémarrage, de l'activité, il serait aisé de recruter rapidement de jeunes salariés non qualifiés, et de leur offrir ainsi un premier emploi.

- **Ce projet de licenciement vous semble-t-il juridiquement fondé ?**

- **Jean Domat a-t-il, a priori, respecté ses obligations d'adaptation et de reclassement ?**

3. Jean Domat a également prévu d'entrer en contact avec John Selden, directeur de l'entreprise britannique Barbeyrac, le principal concurrent de Formeb. Dans un contexte de crise, Jean Domat pense qu'il est contreproductif de poursuivre une guerre économique stérile qui fragilise les deux entreprises. Il veut proposer à John Selden un pacte de deux ans prévoyant notamment la définition de prix fixes, indépendants des aléas du marché et le respect de quotas de production. Formeb s'engagerait à ne pas vendre ses produits en Grande Bretagne, sous réserve d'une réciprocité de la part de Barbeyrac, qui arrêterait l'exportation de ses chaises en France.

- **Que pensez-vous de ce projet de convention envisagé par Jean Domat ?**

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« Les contrats conclus entre une entreprise et un consommateur obéissent-ils à des règles spécifiques ? »

Vous répondrez à cette question dans un bref développement en vous appuyant notamment sur votre activité de veille juridique.

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.



Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/bce/ect